



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
83^{ème} session
Rome, 11 mars 2024

UNIDROIT 2024
A.G. (83) 1
Original: anglais
février 2024

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par la Présidente de l'Assemblée Générale
2. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (83) 1)
3. Reconduction des membres de la Commission des Finances – Orientations procédurales (A.G. (83) 2)
4. Divers

ANNOTATIONS

Point No. 1 – Ouverture de la session

1. La 83^{ème} session de l'Assemblée Générale se tiendra le 11 mars 2024 au siège d'UNIDROIT. La session commencera à 10h00.
2. Bien que la participation à distance soit facilitée par Zoom pour les représentants officiellement délégués, il est rappelé aux États membres que les droits de vote sont limités aux délégations dont les représentants sont présents en personne.

Point No. 3 – Reconduction des membres de la Commission des Finances

3. La Commission des Finances accomplit plusieurs fonctions importantes, en particulier une fonction consultative relative à la préparation ou aux modifications du budget, à la détermination des contributions des États membres, mais aussi détermination des conditions d'administration des biens et valeurs qui entrent dans le patrimoine de l'Institut.
4. Les membres actuels de la Commission des Finances ont été nommés par l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (Rome, 17 décembre 2020), et sont: Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse. Tous les membres sont présentés comme candidats renouvelables pour une nouvelle période de trois ans commençant le 1er janvier 2024, et aucun autre État membre n'a été désigné lors de la 82^{ème} session de l'Assemblée Générale.
5. Au cours de la 82^{ème} session de l'Assemblée Générale, une discussion s'est engagée sur le renouvellement du mandat de la Fédération de Russie à la Commission des Finances. Lorsque la question a été jugée suffisamment débattue, la Présidente a conclu : *"que l'Assemblée Générale avait convenu de reporter la décision concernant le renouvellement de la Commission des Finances à une prochaine session de l'Assemblée Générale, entièrement consacrée à cette question et prévue au début de l'année 2024, afin de permettre aux délégations des États membres de clarifier les positions de leur Gouvernement et au Secrétariat de formaliser la procédure"*.
6. L'Assemblée Générale est invitée à confirmer la composition proposée de la Commission des Finances conformément aux orientations procédurales fournies dans le document A.G. (83) 2.